



ICT-Platform Development Specialist (BF)

Remplace: INFOformation&profession «ICT-Platform Development Specialist (BF), en consultation» du 05.07.2023

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel approuvé par le SEFRI le 24 août 2023.
- ▷ Le règlement concernant l'examen professionnel d'informaticien/ne en technique des systèmes et réseaux TIC du 21 février 2012 est abrogé.

Description brève

Les ICT-Platform Development Specialists dirigent des projets ICT complexes. Ils/elles identifient les besoins des parties prenantes, planifient en fonction des ressources, surveillent les progrès et effectuent des contrôles de qualité. En outre, ils/elles dirigent et soutiennent des équipes dans les domaines techniques. Ils/elles coordonnent des équipes décentralisées ou ad hoc, les initient à de nouvelles technologies ou directives, vérifient la qualité des documents techniques et résolvent les conflits internes. Ils/elles s'efforcent de proposer des solutions constructives et communiquent de manière efficace, claire et adaptée aux groupes cibles. Le domaine principal des spécialistes en développement de plateformes ICT est le développement et l'exploitation de systèmes et services de serveurs ainsi que de réseaux. En général, ce n'est pas la mise en œuvre concrète qui est au premier plan, mais le développement conceptuel et la définition de critères et de directives. Les spécialistes en développement de plateformes ICT définissent des conditions-cadres pour les processus de surveillance et de maintenance, développent des concepts de sécurité et d'archivage et réalisent des environnements complexes. En outre, ils/elles développent et exploitent des solutions ICT internes à l'entreprise. Pour ce faire, ils/elles standardisent et automatisent les processus, conçoivent et intègrent les processus de livraison, déterminent les indicateurs de performance et planifient les versions.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- ICT-Formation professionnelle Suisse

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'informaticien/ne et disposent d'au moins deux ans de pratique professionnelle dans le domaine du développement de plateformes
- ou
- b) sont titulaires d'un autre certificat fédéral de capacité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et disposent d'au moins trois ans de pratique professionnelle dans le domaine du développement de plateformes
- ou
- c) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou de l'un des diplômes suivants et disposent d'au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement de plateformes:
 - a. une maturité gymnasiale;
 - b. une maturité spécialisée;

- c. une maturité professionnelle;
- d. une qualification équivalente.

Examen

L'examen final comprend les épreuves ci-après: 1) défis complexes dans le développement de plateformes (simulations de cas, pratique), 2) développement et gestion de plateformes (étude de cas et de mini-cas, écrit), 3) direction technique et autonomisation d'équipes (critical incidents, oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- ICT-Platform Development Specialist avec brevet fédéral
- ICT-Platform Development Specialist mit eidgenössischem Fachausweis
- ICT-Platform Development Specialist con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- ICT-Platform Development Specialist, Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 21 février 2012 d'informaticien/ne en technique des systèmes et réseaux TIC ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'à fin 2024.

Pour en savoir plus

ICT-Formation professionnelle Suisse

www.ict-formationprofessionnelle.ch